



PERMANENT MISSION OF NIGER TO THE UNITED NATIONS
417 EAST 50TH STREET, NEW YORK, NY 10022
Tel. (212) 421 3260/61/86 FAX (212) 753 6931

• **Point 59 : Promotion de la femme :**

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de ma délégation, ainsi qu'aux autres membres du Bureau et vous exprimer toute notre appréciation pour la manière excellente dont vous vous acquitez de vos fonctions.

Permettez-moi également, au moment où je m'exprime plus précisément dans le cadre de ce débat général consacré au point 59 relatif à la Promotion de la

promouvoir les droits de l'homme en général et ceux de la femme et de l'enfant en particulier.

Monsieur le Président,

Dans le domaine de la santé, beaucoup de mesures ont été prises allant de la gratuité du dépistage et du traitement de cancer du sein, de l'accouchement par césarienne et l'extraction du fibrome ; à la mise en œuvre du programme de santé de la reproduction et de l'adoption d'une loi qui ont permis une réduction de la

2006. Dans le même cadre, on note non seulement l'exécution d'activités de prévention et l'adoption d'une loi sur le VIH/Sida ; mais également la relance du Programme Elargi de Vaccination et de celui de la lutte contre le paludisme et le VIH/Sida.

- Sur le plan juridique, des dispositions réprimant les violences à l'égard des femmes ont été introduites dans le code pénal en 2004.
- Dans le domaine de la participation politique, l'adoption de la loi sur les quotas a permis d'améliorer la représentation des femmes aux instances de décision : au parlement elle est passée de une femme députée sur 82 en

Monsieur le Président,

Malgré ces résultats encourageants enregistrés par le NIS...

[The remainder of the page is heavily redacted with thick black horizontal bars, obscuring all text.]